

La Lettre de l'UDR-FO 16









Numéro 16
mars, avril, mai, juin 2023

Union départementale des retraités
CGT-FORCE OUVRIERE
de la Charente

Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi 16000 ANGOULEME

L'EDITO

SOMMAIRE

-  Page 1 :
 - L'édito
-  Page 2 à 6 :
 - Dans l'action contre le projet de réforme des retraites !
-  Page 6 :
 - Soutien de nos camarades espagnols
 - Hommage à Jean Lamane
-  Page 7 à 8 :
 - Les raisons de la colère « travailler plus pour gagner moins ! »
-  Page 9 :
 - La retraite, une vieille revendication
-  Page 10:
 - Un peu de notre histoire : Jacques Roux, un charentais dans la révolution française» (2^{ème} partie)
-  Page 11 :
 - Tribune libre :
 - la poste en 2022
 - Hommage aux tirailleurs
-  Page 12 :
 - Bulletin d'adhésion et agenda

Pour nous contacter
UDR-FO 16

10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême

udrfo16000@gmail.com

Téléphone : 05.45.37.52.30

UN MOUVEMENT SOCIAL HISTORIQUE ET PROBABLEMENT INÉDIT !

La Première ministre a présenté le 10 janvier 2023 le projet Macron de reporter l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans conjointement à une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Ce projet, comme toutes les contre-réformes engagées par les gouvernements successifs, a pour objectif de réduire la part des richesses consacrées aux retraites et donc de dégrader notre système solidaire mis à mal depuis plus de 30 ans. Il va à l'encontre des intérêts de toute la population.

Ce projet, émanant d'un pouvoir apparaissant de plus en plus comme l'exécutant des marchés financiers, a été tout de suite jugé comme inacceptable

La réaction de refus par le monde du travail de cette réforme brutale, injuste et injustifiée a été immédiate et massive. Le gouvernement, arc-bouté sur son projet, n'en a pas mesuré l'ampleur.

L'importance des manifestations et des grèves dans certains secteurs, l'unité syndicale dans un front commun du refus, la diversité des manifestants qui se sont rassemblés dans les grandes villes mais aussi dans les petites illustrent la détermination des salariés.

Cette bataille sur la question précise du recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, vient, par ailleurs, se charger de bien d'autres revendications, notamment les salaires et l'inflation.

Les adhérents de l'UDR-FO de la Charente ont pris toute leur place dans la bataille pour faire reculer Macron et obtenir le retrait de son projet.

La suite de l'histoire, vous la connaissez, vous êtes en train de l'écrire.

Claude BILLEROT

DANS L'ACTION CONTRE LE PROJET DE REFORME DES RETRAITES !



« Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée... Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. C'est ça la réalité. Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. » C'est ce que disait Emmanuel Macron, en avril 2019.

Et pourtant, c'est reparti !

La Première ministre confirmait le 11 janvier son objectif de relever l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, d'accélérer l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans et de supprimer les régimes spéciaux.

AFIN DE RASSURER LES MARCHÉS ET D'AUGMENTER LA MAIN-D'ŒUVRE DISPONIBLE, LE PROJET D'ELISABETH BORNE NE VISE QU'À DÉMANTELER L'UNE DES PLUS FORMIDABLES CONQUÊTES SOCIALES DU 20ÈME SIÈCLE.

Le 12 janvier la Confédération déclarait : « Le projet de « réforme » [...] se résume facilement, ce sera +2 pour tout le monde : chacun étant appelé à travailler 2 ans de plus si cette réforme venait à s'appliquer.

Comme à chaque fois qu'un gouvernement souhaite modifier les paramètres du système de retraite dans un sens toujours plus défavorable aux salariés pour les faire travailler plus longtemps, il dresse un tableau sombre de la situation financière pour présenter une réforme comme « vitale » et indispensable pour empêcher la « faillite » des régimes.

Pour FO, cette dramatisation excessive prêterait à sourire si elle n'engageait pas les droits à la retraite de millions de salariés. Aucune projection sérieuse ne peut accréditer le spectre d'une faillite. ». [...] Et si déficit il y a, il ne provient pas d'un dérapage des dépenses mais d'un manque de ressources, lié notamment aux mesures d'économies

réalisées sur les salaires, entraînant logiquement une baisse des cotisations.

La CE réaffirme avec force la position de FO contre ce projet de réforme injuste et infondé. Un tel projet conduirait à une dégradation des droits des salariés et à un allongement sans précédent de la durée d'activité. Le recul de l'âge légal de départ est la mesure la plus injuste car cela va frapper tout particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux qui ne sont déjà plus en emploi avant leur retraite, et accentuer les inégalités femmes-hommes.

La CE se félicite de la réaction immédiate de l'ensemble des organisations syndicales réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle afin d'obtenir l'abandon de ce projet. Celle-ci prendra la forme de grèves et manifestations à partir du 19 janvier 2023, donnant le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites. »

POUR GAGNER, L'ENVIE DE RENOUER AVEC 1995

Par leur révolte sociale de novembre et décembre 1995, les Français avaient, pour la première fois, exprimé leur refus d'un modèle de société fondé sur le libéralisme intégral, le totalitarisme des marchés et la tyrannie de la mondialisation.

Le 19 janvier 2023, un point de saturation a été atteint faisant descendre dans la rue deux millions de personnes, dont 12 000 à Angoulême contre le projet de contre-réforme des retraites du gouvernement.

Les français, malgré l'inflation, le chômage et une propagande outrancière et mensongère ont exprimé avec force leur refus qui révèle l'exceptionnel degré de souffrance sociale qui couvait.

Les français ne veulent plus qu'on appelle « réforme » ce qui n'est, au sens propre, qu'une contre-réforme, un retour à l'ordre social ancien, au monde abominable de la condition ouvrière du 19^{ème} siècle.

LES RETRAITÉ.E.S S'OPPOSENT À LA RÉFORME DES RETRAITES, APPEL DU GROUPE DES 9

Les retraité.e.s ne sont pas des privilégié.es.

Les réformes successives se sont accompagnées de mesures qui portent atteinte au pouvoir d'achat des pensions des retraité.es. Les mécanismes de gel, de sous-indexation, de fiscalité fléchée ont des effets cumulatifs dévastateurs. Les retraité.es ont ainsi perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension depuis 2014 du fait de la sous-indexation par rapport aux prix.

Le niveau de vie moyen des retraité.e.s correspond aujourd'hui à celui de l'ensemble de la population. Et si la pension moyenne affiche 1 400 € nets, près de 6 millions de retraité.e.s, très majoritairement des femmes, se retrouvent sous le seuil de pauvreté (1 100 €). L'accroissement sensible du recours des retraité.es à l'aide alimentaire est observé et consigné par les organismes humanitaires.

Cette réforme accélérerait et aggraverait le déclin de notre système de retraites.

Les réformes passées ont engagé le processus de déclin et de déclassement de l'ensemble de la population retraitée ; le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) note qu'à l'horizon 2070, le niveau de vie moyen des retraité.es aura chuté de 30% par rapport à celui du reste de la population, ce qui nous ramènerait à la situation des années 1970 ! La réforme proposée ne ferait qu'accélérer et amplifier cette évolution en cours et si durement vécue ! Loin de l'ambition affichée de sauver le système, les objectifs du gouvernement ne visent qu'à l'appauvrissement généralisé des retraité.es de ce pays, actuel.les comme futur.es !

D'autres solutions sont possibles pour améliorer et préserver notre système de retraite :

- augmentation des salaires donc plus de cotisations
- égalité salariale Femmes/Hommes
- fin des exonérations des cotisations patronales qui représentent une perte pour la Sécurité Sociale de près de 60 milliards.

Un combat intergénérationnel qui nous rassemble.

Nos organisations appellent les retraité.es à prendre toute leur place dans les mobilisations pour refuser une dégradation majeure des conditions d'accès et de vie à la retraite : ce qui suppose un niveau de vie correct, un accès aux soins et des services publics notamment de proximité. Avec les actifs, nous réaffirmerons que la retraite est un moment de la vie qu'il faut tout au contraire préserver, enrichir et aborder en bonne santé. En réduire la durée et les moyens de sa jouissance est un non-sens social, un déni d'humanité.

ANGOULÊME ET EN CHARENTE, DE PUISSANTES MANIFESTATIONS

Le 19 janvier, 12 000 manifestants répondaient à l'appel de l'intersyndicale.



La manifestation du 19 janvier à Angoulême

Cette date donna le départ d'une puissante mobilisation. Le message de la rue était très clair : le gouvernement doit renoncer à la fois à l'âge de départ à la retraite à 64 ans et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Le 19 janvier, des entreprises du privé ont connu pour la première fois des grèves, et les taux de grévistes ont été très importants dans des entreprises comme Verrallia, Nidec Leroy Somer, Naval Group, Ayor Bathroom, Amcor, Moulin de St Preuil par exemple. Cette grève était plus massive que celle du 5 décembre 2019.

Au soir du 19, Macron croyait bon d'expliquer que sa « réforme se fera », mais rien n'apparaissait moins sûr. D'ailleurs la presse ne s'y trompait pas.

Ainsi, L'éditorial de La Charente Libre du 20 janvier se terminait ainsi : « il est à parier que la mobilisation d'hier dans ce qu'elle illustre une fracture entre le pouvoir et une large part de la population, risque d'avoir des prolongements bien au-delà de la question des retraites. »

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SERA LE SEUL RESPONSABLE DE CETTE SITUATION PUISQUE 9 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SUR 10 REJETENT CETTE RÉFORME INJUSTE ET BRUTALE.

L'intersyndicale de la Charente proposait de « multiplier les actions et initiatives sur tout le territoire, y compris en décidant la grève partout où cela est possible, notamment le 23 janvier date de présentation du projet de loi par le gouvernement » et d'organiser « des Assemblées générales sur les lieux de travail et d'études pour discuter et décider de la poursuite de la mobilisation ».

De nouveau, le 31 janvier, bravant la pluie, 12 000 manifestants convergeaient vers le parvis de la gare d'Angoulême pour manifester contre la réforme des retraites. A chaque manifestation, fonction publique, privé, toutes les branches étaient représentées.



Dans le cortège du 7 février

Les 19 et 31 janvier, les 7, 8, 11 et 16 février, à chaque fois les adhérents de l'UDR-16 étaient présents parmi les milliers de manifestants.



La tête du cortège à Ruffec le 11 février

Le 11 février, 8 000 manifestants à Angoulême, 1 200 à Cognac, 500 à la Rochefoucauld et 250 à Ruffec.

Après la puissante journée de mobilisation du 11 février, l'intersyndicale déclarait :

« Si le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraité.e.s à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes. »

LES RETRAITÉS, OUTRE LEUR PARTICIPATION À TOUTES LES MOBILISATIONS, ONT ABONDE LA CAISSE DE GRÈVE.



Dans la tête du cortège d'Angoulême le 11 février

LE 7 MARS, UNE MOBILISATION RECORD !



Angoulême, le 7 mars

Le 7 mars, une mobilisation exceptionnelle et historique, la France était à l'arrêt. Le blocage de l'économie était organisé par les organisations syndicales. **A Angoulême, ce jour-là 18 000 manifestants** se rassemblaient et manifestaient leur détermination. Tous les manifestants le pensaient, la force de la mobilisation ne peut que conduire à la victoire !

LE BRAS DE FER CONTINUE !

A partir du 7 mars, chaque jour, dans de nombreux secteurs les actions se multipliaient et, dans certains, la grève reconductible était votée.

La panique gagnait le gouvernement qui menaçait ses propres parlementaires en cas de vote « contre ».

Fébrile, le gouvernement enchaînait les coups de force au Sénat en déclenchant notamment l'article 44.3 de la Constitution dite du « vote bloqué ». Il tentait ainsi le passage en force pour accélérer l'examen du texte au Sénat et aller directement au vote sur l'ensemble du projet de loi sans attendre la fin des débats.

Dans le même temps, malgré la mobilisation historique Emmanuel Macron faisait savoir qu'il refuse de recevoir l'intersyndicale.

Le samedi 11 mars des manifestations étaient organisées à Angoulême, Cognac, Ruffec et La Rochefoucauld.



Ruffec, le 11 mars



Angoulême, le 15 mars

Le 15 mars, plus de 7 000 manifestants à Angoulême et plus de 400 à Cognac ne désarmaient pas contre le projet de réforme alors qu'une commission mixte paritaire adoptait le report de l'âge légal à 64 ans.

Malgré l'opposition à son projet, Emmanuel Macron décidait de passer en force en recourant au 49-3.

Le soir du 16 mars, à Angoulême, 500 personnes indignées se rassemblaient place de l'hôtel de ville, tandis que l'intersyndicale appelait à une nouvelle journée de grèves et manifestations le 23 mars.

Le 20 mars, lors du vote de la mention de censure, 500 personnes étaient de nouveau réunies pour condamner l'utilisation du 49-3. La confédération déclarait le 21 mars : « C'est un échec pour le gouvernement à légitimer un projet injuste et brutal, combattu dans la rue et par la grève dans le cadre de mobilisations historiques et massives dans toute la France. **Cette réforme est profondément illégitime : illégitimité sociale, illégitimité populaire et désormais illégitimité démocratique.** [...] La grève est l'arme des travailleurs. **Utilisons-la, ce jeudi 23 mars. 49.3 ou pas, il n'y a pas d'autre option que le retrait !** »



Angoulême, le 16 mars



Angoulême, le 20 mars



Le 17 mars, Angoulême retraite aux flambeaux

Les adhérents de l'UDR 16 prirent toute leur place dans les actions, grèves et manifestations qui jalonnèrent la semaine jusqu'à la journée nationale du 23 mars.

Le 22 mars, Emmanuel Macron traitait par le mépris la formidable mobilisation engagée depuis le 19 janvier, il confirmait son attitude jusqu'au-boutiste. A plusieurs reprises, il a réécrit l'Histoire, n'hésitant pas à recourir aux mensonges sur les mesures et les conséquences de sa réforme.

FO appelait l'ensemble des travailleurs de tous les secteurs d'activités à se mobiliser encore plus massivement, avec calme et détermination, par la grève, le 23 mars pour le retrait de cette réforme injuste, brutale et illégitime.

Le 23 mars, à 11 h le parvis de la gare était noir de monde et les manifestants continuaient d'arriver de partout.



Le 23 mars, Angoulême, les hospitaliers en intersyndicale rejoignent la manifestation

Cette journée de mobilisation était l'une des plus importantes depuis le début du mouvement, plus de 18 000 personnes à Angoulême et 800 à Cognac étaient descendues dans les rues.

Elle confirmait la détermination du monde du travail et de la jeunesse à obtenir le retrait de la réforme.



**LE 23 MARS, UN NOUVEAU RECORD EST BATTU !
LA MOBILISATION SOCIALE S'ACCENTUE,
L'HEURE DU RETRAIT APPROCHE !**



Le 23 mars, Angoulême

L'intersyndicale appelle le 23 mars après la 9^{ème} journée de mobilisation à une nouvelle grande journée de grève et de manifestations **mardi 28 mars** partout dans le pays.

SOUTIEN DE NOS CAMARADES ESPAGNOLS



Coordinadora Estatal por la Defensa del Sistema Público de Pensiones

WWW.facebook.com/COESPE | coordinadorastatpensiones@gmail.com
https://twitter.com/coespeofficial | COESPE Coordinadora Estatal de Pensiones

Chères et chers camarades de l'UCR-FO,

Je m'adresse aujourd'hui à vous pour vous transmettre, une fois de plus, toute notre solidarité pour votre combat, dans l'unité syndicale la plus complète, pour le retrait de la réforme des retraites de Macron. [...] une délégation de 30 camarades de 6 parties d'Espagne, avec notre porte-parole national à la tête, s'est déjà rendue en janvier 2023 à Paris pour participer aux manifestations et pour transmettre notre entière solidarité. [...] Des délégations de la COESPE se sont aussi rendues en janvier à l'ambassade et à différents consulats de France en Espagne.

Je vous transmets un nouveau document que nous avons adopté cette semaine afin de vous donner tout notre appui pour votre objectif de bloquer le pays à partir du 7 mars. Nous, la COESPE et ses comités locaux, allons, de nouveau, organiser des délégations et manifestations de soutien à l'ambassade à Madrid et à plusieurs consulats. D'ores et déjà les 30 comités de la région de Madrid ont décidé d'organiser le 7 mars même une manifestation en direction de l'ambassade française. Les comités de Catalogne vont faire la même chose le 6 mars en direction du consulat à Barcelone (voir les 2 affiches). D'autres suivront.

Bien fraternellement

Frank Arnold

Commission Internationale de la COESPE

HOMMAGE À JEAN LAMANE (Jacques Moreau)



Jean nous a quittés au terme d'une vie sociale et syndicale bien remplie.

Il a adhéré au syndicat Leroy-Somer dans les années 70 avant d'en devenir le secrétaire général durant de nombreuses années.

Militant infatigable de la pratique contractuelle, il a participé à la négociation et à la conclusion de nombreux accords avec toujours en perspective l'intérêt des salariés qu'il représentait. La recherche du compromis, qui n'est pas la compromission, était, selon lui, la méthode la plus efficace pour obtenir des résultats.

Avec toute l'équipe FO, il l'a pratiquée, tant dans le domaine salarial que dans celui de l'amélioration des conditions de travail. Il est ainsi parvenu à conclure des accords d'établissements favorables à ceux qu'il représentait.

Jean a siégé à la CA Fédérale de la Métallurgie durant 2 mandats.

Il a aussi présidé la CPAM Charente pendant une dizaine d'années.

Il a occupé la fonction de trésorier de l'UD et a participé à l'animation de l'UDR en tant que trésorier dès qu'il a pu obtenir sa retraite.

Il était actif pour la protection de l'environnement et notamment le maintien de la biodiversité à travers son engagement pour la recherche de variétés anciennes de plantes et graines. Sa spécialité de tarte aux orties en était une illustration.

Jean était également très impliqué dans l'association pour la promotion du don d'organes en Charente (ADOT).

Merci Jean pour tout ce que tu as apporté au monde syndical, pour ta gentillesse et ta disponibilité.

Ayons une pensée amicale pour sa famille et ses proches.

LES RAISONS DE LA COLERE « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS ! »

1) Pas de déficit du système des retraites

« *Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien* » explique la première ministre.

Le rapport du COR (Comité d'Orientation des Retraites) explique le contraire. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime peut se dégrader après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030.

De plus, la part des dépenses en matière de retraite dans le PIB resterait stable voire diminuerait entre 2021 et 2070. C'est le résultat des contre réformes précédentes et de la perte continue de pouvoir d'achat des retraités.

Le COR précise que ses résultats « *ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite* ».

Et s'il fallait vraiment trouver 12 milliards d'euros d'ici 2027, rappelons que l'ensemble des exonérations de cotisations employeur représente aujourd'hui 80 milliards d'euros par an...

2) Recul de l'âge de départ, c'est dès l'été 2023 pour les salariés nés en 1961

Toutes les déclarations du gouvernement vont dans le même sens : le recul de l'âge de la retraite ce sera 3 mois de plus par an à partir de septembre 2023. Ce sont donc les salariés nés en 1961 qui seront les premiers touchés.

3) Accélération de la réforme Touraine

Au lieu d'un trimestre de plus tous les 3 ans, ce sera un trimestre de plus par an !

Année de naissance	Age de départ	Durée de cotisation	Trimestres cotisés	Date
1961	62 ans 3 mois	42 ans	168	Sept. 2023
1962	62 ans 6 mois	42 ans et 3 mois	169	2024
1963	62 ans 9 mois	42 ans et 6 mois	170	2025
1964	63 ans	42 ans et 9 mois	171	2026
1965	63 ans 3 mois	43 ans	172	2027
1966	63 ans 6 mois	43 ans	172	2028
1967	63 ans 9 mois	43 ans	172	2029
1968	64 ans	43 ans	172	2030

Cette mesure est pénalisante. Par exemple, un assuré né en 1965 devra partir à 63 ans et 3 mois avec 43 ans de cotisation c'est-à-dire avoir validé des trimestres sans interruption depuis l'âge de 20 ans. Si cela n'est pas le cas, en plus d'une retraite retardée cela voudra dire une retraite retardée d'un an et 3 mois et amputée (4 trimestres manquants représentent 7,2% de perte, 8 trimestres manquants 14,2 %). Un salarié qui devrait toucher 1200 € de retraite perd 87 € dans le premier cas et 170 € dans le second.

Ce seront les salariés qui ont connu le plus le chômage et la précarité, qui ont commencé à travailler tard qui seront le plus impactés, notamment les femmes !

4) 64 ans plus de précarité, de chômage, et d'usure !

Reculer l'âge de départ, c'est une injustice totale puisque déjà, à l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité...). Cela veut simplement dire que cet allongement créera encore plus de précarité pour les fins de carrière. Et pour ceux qui pourront garder leur travail, qui imagine l'usure supplémentaire que cela engendrera. Qui pourra encore arriver à la retraite en bonne santé ?

D'ailleurs des experts officiels (la DREES) ont calculé que ces mesures feraient augmenter de plus de 7 milliards les dépenses de prestations sociales, d'invalidité, de solidarité, de maladie.

5) Services actifs, régimes spéciaux, carrières longues : les départs reculés

Une des annonces du gouvernement c'est que les départs anticipés qui existent dans de nombreuses professions du public et du privé, mais aussi les départs pour carrière longue, seront repoussés en même temps que l'âge de départ.

Ainsi une aide soignante née en 1966 qui aurait pu partir à 57 ans à l'été 2023 verra son âge de départ reculé à 57 ans et 3 mois Et si elle est née en 1968, elle partira en départ anticipé... à 59 ans !

Pour les dispositifs carrières longues, le départ anticipé est annoncé à 62 ans, c'est-à-dire à l'âge de départ actuel que nous contestons déjà !

Seuls les salariés ayant travaillé avant 18 ans peuvent espérer un départ à 60 ans au lieu de 58.

6) Revalorisation des petites retraites ? Pas pour tout le monde

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1 200 €. Ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé à 1128 euros, dans un contexte de forte augmentation des prix. Pour percevoir cette retraite minimum, la condition c'est d'avoir une carrière complète et à plein temps. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes, ayant connu de fortes périodes de chômage et de précarité, avec des carrières hachées ne remplissent pas ces conditions...

Pour les retraités déjà en place il faudra avoir eu une carrière complète au SMIC pour bénéficier des 1 200 €.

7) Les régimes spéciaux et le code des pensions dans le viseur

Une des annonces c'est aussi la fin des régimes spéciaux de la RATP et d'ENEDIS pour les nouveaux entrants, comme cela s'est fait à la SNCF. Il s'agit bien d'une des pièces maîtresses du statut qui serait liquidée avec en ligne de mire la privatisation.

Quant au Code des Pensions qui sert de base au calcul des retraites des fonctionnaires des « discussions ultérieures » sont annoncées pour trouver « des mesures d'équilibre ».

Donc pour ces salariés ce sera la double peine : l'application des mesures générales et en plus la remise en cause de leurs modes de calcul particuliers. Tout cela pour livrer les services publics aux spéculateurs...



Dessin de Bernard Verhac, dit Tignous

8) Le mensonge du pouvoir d'achat des retraités

Un des arguments mis en avant c'est que cette réforme protégerait le montant des retraites servies. C'est oublier un peu vite que c'est ce gouvernement qui a délabré le pouvoir d'achat des retraités : entre 2017 et 2021 les pertes cumulées représentent l'équivalent de 1,8 mois de pensions. Et pour 60 % des retraités avec l'augmentation de 25 % de la CSG, c'est même 7,2 % de perte, soient 2,5 mois de pensions.

Chaque contre-réforme a produit à chaque fois une baisse du niveau des pensions par le changement des paramètres, notamment la durée de cotisation qui continue à être allongée.

La seule vérité c'est qu'il veut obéir à l'Union Européenne qui exige « la réduction des déficits publics ». Pour cela il

s'en prend aux droits des actifs, et au pouvoir d'achat des retraités pour préserver les milliards d'argent public versés, sans contrepartie, au patronat.

9) Le miroir aux alouettes de la pénibilité

Ainsi, le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques... C'est oublier un peu vite que ces trois critères pour prendre en compte la pénibilité existaient avant que Macron les fassent supprimer à partir du 1er octobre 2017.

Un quatrième critère (l'exposition aux agents chimiques dangereux) lui n'a pas été rétabli...

Quant aux conditions pour prétendre à un départ anticipé, elles sont extrêmement compliquées car dépendant d'un compte individuel, à l'opposé des départs anticipés existant dans nombre de professions qui constituent des mesures collectives.

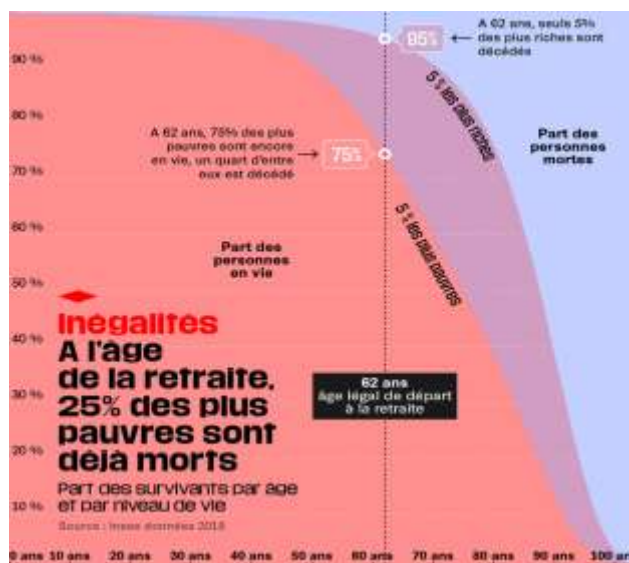
10) Casser le régime par répartition et le modèle social.

A longueur de médias les représentants gouvernementaux répètent qu'ils veulent sauver le régime par répartition et le « modèle social ».

Comme les droits issus du régime par répartition se résument de plus en plus à une peau de chagrin, cela laisse la place aux assurances et aux fonds de pension pour proposer à ceux qui en ont les moyens des produits de capitalisation. Et n'oublions pas que ce gouvernement compte beaucoup d'amis dans les milieux financiers...

Et puis le gouvernement n'envisage t-il pas de faire main basse sur les réserves des caisses de retraite complémentaire du privé, piliers du système par répartition ?

Quant à ses déclarations sur le modèle social, elles ne résistent pas à l'examen lorsque l'on voit l'état de délabrement dans lequel il a mis l'hôpital public, l'école, ENEDIS, et l'ensemble des services publics !



LA RETRAITE, UNE VIEILLE REVENDEICATION

(Source revue Hérodote. Net, André Larané,
18 janvier 2023)

L'idée d'accorder aux vieux travailleurs une « retraite », autrement dit une pension proportionnée à leurs revenus durant leur vie active, est récente. Sa généralisation a coïncidé en France avec l'extension à grande échelle du salariat, à la fin du 19^{ème} siècle et plus sûrement après la Seconde Guerre mondiale.

Au 18^{ème}, la retraite ne concernait que les serviteurs de l'État car ils étaient les seuls à bénéficier d'un emploi salarié réglementé. En 1790, les députés de l'Assemblée constituante élargissaient par décret le droit à une pension de retraite à l'ensemble des serviteurs de l'État.

Sous le Second Empire, la loi du 9 juin 1853 organisait la retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires. L'âge de départ est fixé à 60 ans (55 ans pour les travaux pénibles). Les pensions sont prélevées directement sur le budget de l'État sans qu'il soit question de cotisations salariales.

Avec la révolution industrielle et les premières usines naissaient les associations d'entraide ouvrière. Sans en référer à quiconque, les travailleurs français mettaient en place dès 1804 les premières sociétés de secours mutuel. Reconnues par les pouvoirs publics en 1835 elles étaient pauvrement dotées et demeuraient marginales : **en 1890, seuls 3,5% des vieux ouvriers jouissent d'une pension.** Quelques grands patrons « paternalistes » participaient ainsi au financement des pensions de retraite. Ils offraient à leurs ouvriers usés par le travail l'espoir de mourir dans leur foyer, aux alentours de la soixantaine.

L'idée d'une retraite pour l'ensemble des salariés n'émerge qu'à la fin du 19^{ème} siècle, en premier lieu dans l'Allemagne de Bismarck. Le chancelier ayant compris la nécessité de composer avec les syndicats ouvriers, dont la puissance croissait avec le développement de l'industrie et des grandes. Il mit en place de 1883 à 1889 une législation sociale plus avancée que dans aucun autre pays européen. Elle établissait des caisses d'assurance contre les accidents et la maladie et des caisses de retraite, financées par un système d'assurance obligatoire et gérées paritairement par les syndicats et les patrons. Les pensions ne dépendaient donc plus de la générosité des employeurs mais reposaient sur un principe d'assurance.

Le système d'assurance bismarckien procédait de la répartition : les cotisations des actifs étaient redistribuées à leurs aînés et réparties entre ceux-ci au prorata de ce qu'ils avaient eux-mêmes cotisé.

Le droit à la retraite se généralisa lentement à l'ensemble du salariat ouest-européen. En France, les travailleurs des mines en bénéficièrent en 1894, par le

biais d'une Caisse de retraite des mineurs. En 1909, ce fut le tour des cheminots du réseau ferré de l'État.

L'année suivante, la loi du 4 avril 1910 organisait les Retraites ouvrières et paysannes (ROP) pour tous les salariés de l'industrie et de l'agriculture mais sur une base volontaire. Les employeurs gardent la liberté d'y souscrire. Elle fonctionnait par capitalisation : les cotisations étaient placées en Bourse et leurs dividendes redistribués sous forme de pensions égales à 40% des anciens revenus à l'âge de 65 ans.

A une époque où moins d'un ouvrier sur dix atteignait cet âge, la CGT s'y opposa la qualifiant de retraite des morts.

Le gouvernement Tardieu instituait un régime d'assurance vieillesse obligatoire pour tous les salariés modestes par la loi du 30 avril 1930 sans véritable résultat pour les vieux travailleurs.

A la libération, en application du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) qui prévoyait une liste de réformes sociales à appliquer dès la libération du territoire. Avec les ordonnances d'octobre 1945 naissait la Sécurité sociale, dont l'assurance vieillesse. C'était la création du régime général des retraites fonctionnant sur le principe de la répartition. L'âge minimum pour percevoir une retraite complète était fixé à 65 ans.

En 1983, l'âge l'égal de départ à la retraite passait à 60 ans.

L'histoire des retraites de ces dernières décennies, comme celle de la Sécurité Sociale, illustre à quel point les capitalistes n'ont pas accepté les conquêtes du monde du travail qui les privent d'une partie de la capture de la plus-value. Paritarisme, puis remise en cause dudit paritarisme, exonération systématique des cotisations sociales qualifiées de charges, démantèlement en branches autonomes : tout a été tenté pour défaire la socialisation de la Sécurité Sociale et des retraites.



Dessin de Jean-Marc Reiser, dit Reiser

UN PEU DE NOTRE HISTOIRE : JACQUES ROUX, UN CHARENTAIS DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE»

(2^{ème} partie)

Dans les premiers jours de septembre, la tension monte d'un cran. Le 5, la Convention est envahie par le peuple et les Jacobins. Robespierre abandonne précipitamment la présidence pour prendre l'avis du comité de salut public. Sans attendre, l'Assemblée vote l'arrestation des suspects et le Comité de salut Public doit se rallier aux dispositions prises. Il ne cède que sur le terrain politique. La Convention avait promis la veille l'établissement du maximum général, il n'interviendra que le 29 septembre.

À l'issue de ces journées, un pas de plus a été franchi vers le Gouvernement révolutionnaire. Les hébertistes sortent toutefois vainqueurs de cet épisode ; le soir même, Billaud-Varenne est nommé président de la Convention et rentre le lendemain au Comité de Salut Public avec Collot d'Herbois. Si les tensions demeurent, le mouvement populaire n'est pas assez uni pour s'imposer auprès des Comités. Les sans-culottes ne suivaient pas toutes les suggestions de Roux, Leclerc et Varlet. Fragilisés par leurs excès même, isolés en avant-poste de la contestation, il fut facile pour le gouvernement révolutionnaire de s'en débarrasser.

Jacques Roux continue depuis sa prison à publier son journal et en durcit même le ton

Traité en suspect et en ennemi de la République, Roux comprend que son sort est scellé et se poignarde dans sa cellule. La première tentative échoue, mais il parvient à se suicider le 10 février 1794, peu avant les exécutions des hébertistes et des dantonistes. Jacques Roux a été la seule victime du groupe des « enragés », tous les autres ayant survécu. Il a pressenti que la vie chère conduit à la révolution, et sa lutte contre les « accapareurs » le portait intuitivement à remettre en cause le droit de propriété. Le « curé rouge », qui en demandait beaucoup, trop pour Robespierre, était confusément socialiste, sans doctrine cohérente, mais son aspiration égalitaire préfigure des formes autrement plus élaborées, comme le communisme rural de l'Ange ou la doctrine sociale des babouvistes exposée dans le Manifeste des Égaux.

En conclusion

Roux n'est pas un théoricien, il voit la misère, il dénonce les abus, propose des solutions empiriques que lui suggèrent les faits. À la différence de ses alliés de circonstance, qui ont trop souvent, par leurs excès, caricaturé son action, il ne se dérobera pas et ira au bout de la logique qu'impose ses convictions.

Il mesure sans doute parfaitement quand il se donne la mort que non seulement les gouvernants de l'heure ne se souviennent plus des services qu'il a rendus, notamment dans l'élimination des Girondins, mais que de surcroît, alors que dans le même temps on vote les lois qu'il réclamait, on tourne contre lui la loi des suspects destinée à combattre les accapareurs et les agitateurs.

Il sera une des premières victimes de cette Terreur que réclamaient les Enragés. Qu'aurait-il fait si son entreprise avait réussi ? Les contraintes économiques et sociales sont si fortes que les autorités en place qui pourtant l'injurient sont amenées entre mars et octobre 1793 à céder et adopter une à une à toutes les mesures qu'il propose sans qu'elles apportent les remèdes escomptés.

Marx voit dans les Enragés les premiers germes de l'idée communiste « *Le mouvement révolutionnaire qui commença en 1789 au cercle social, qui, au milieu de sa carrière, eut pour représentants principaux Leclerc et Roux et finit par succomber provisoirement avec la conspiration de Babeuf, avait fait germer l'idée communiste que l'ami de Babeuf, Buonarroti, réintroduisit en France après la révolution de 1830. Cette idée, développée avec conséquence, c'est l'idée du nouvel état du monde* ».

Une partie de l'historiographie représentée par Jaures « une sorte de parti social se formait qui voulait mettre au premier plan les problèmes économiques » ou encore Mathiez « *Le parti qui a exigé la taxation, le parti des enragés dont les chefs étaient Varlet et Jacques Roux* » font de cette mouvance un parti. Parti ou faction le terme est un peu fort. Ils n'étaient que trois avec outre Roux, Jean-François Varlet et Jean Théophile Leclerc.

James Billerot

Sources : Albert Mathiez (notamment *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, éditions Payot), Jean Massin, (*Robespierre, Marat*, éditions Alinéa) ; Bernard Duraud (dossier dans *l'humanité*)

LA POSTE EN 2022 (Jean-Michel Andrieux)

Que reste t-il de cette grande et belle administration auto-financée de la 5^{ème} République, les PTT¹, **qui en 1989 comptait pas moins de 460 000 agents** presque tous fonctionnaires pour, gérer le courrier, les colis, la banque et le téléphone.

Après de nombreuses tentatives par la grâce du 2 juillet 1990, les PTT ont été scindés en deux établissements autonomes de droit public, c'est le nom que leur donne Paul QUILLES ministre des PTT de l'époque, ainsi est né LA POSTE et FRANCE-TELECOM, qui deviendra ORANGE.

Depuis ce jour, l'informatique, l'envoi de courriers électroniques entraîne une baisse des correspondances papier, la fréquentation des bureaux de Poste en ville ou en zone rurale diminue. Les plages horaires sont sans arrêt « rétrécies ». Tout ceci entraîne le déplacement du personnel, les non remplacements des guichetiers et en conséquence, petit à petit la fermeture des Bureaux.

Le facteur, impuissant voit son métier se dégrader, son temps de distribution de plus en plus chronométré, souvent il n'est plus titulaire d'une Tournée, il doit prendre son service dans des « gros centres de distribution ».

De nombreuses initiatives, venant de Cadres à l'imagination débordante lui sont imposées :

- portage de repas ;
- récupération de papier dans les entreprises ;
- ouverture de compteur de Gaz ;
- contrats « veiller sur mes Parents » ;
- etc, sans oublier la vente des timbres et les produits les plus courants, initiatives souvent sans lendemain.

En 2019, La POSTE, maison mère, ne comptait plus que 202 736 employés dont 5 355 à la BANQUE POSTALE.

Disparus les 36 000 bureaux des PTT (un bureau par commune) avant la scission !

Aujourd'hui, il reste :

- 7 700 bureaux de poste qui ne sont plus ouverts 6 jours sur 7 ;
- 5 000 agences communales ;
- 4 300 Relais Poste gérés par des commerçants avec une amplitude horaire plus grande certes mais les services rendus ne sont plus les mêmes.

Au final, le bilan de la réforme Quillés est peu reluisant.

En 32 ans, on compte plus de 200 000 emplois supprimés, la quasi-totalité des personnels sous statuts remplacés par des personnels salariés moins protégés et moins bien payés, des opérateurs en difficulté et un service public de moindre qualité, et... pourtant un facteur passe chaque jour devant notre porte.... !

¹ Sigle de l'ancienne Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones. En France, les PTT ou P et T étaient l'administration publique créée en 1921 gérant les postes, télégraphes et téléphones. Ils ont disparu en 1991 avec la création de La Poste et de France Télécom.

HOMMAGE AUX TIRAILLEURS

(Laurent Bourguignon)



Le film Tirailleurs avec Omar Sy, nous rappelle que les tirailleurs sénégalais, ces hommes qui ont combattu dans les rangs de l'armée française pour la France en 1914 - 1918, ont versé leur sang et risqué leur vie pour un pays qui s'est obstiné à leur refuser la nationalité française.

Ce n'est qu'en 2006 à la suite du film « Indigènes » qu'une partie des pensions et des retraites des anciens tirailleurs, gelées depuis 1959 au taux en vigueur au jour de l'indépendance des pays, va être « décristallisée ». En 2011, leurs pensions ont été réévaluées au niveau de celles des ressortissants français, mais ce, sans rétroactivité. Sur le plan moral, ces combattants ont été, pour la plupart, contraints de prendre la citoyenneté de leur pays d'origine au moment des indépendances.

Or, ceux qui souhaitent réintégrer la nationalité française se sont confrontés à un véritable « parcours du combattant » ; l'administration française leur demandant de transmettre diverses pièces d'état civil, à l'instar d'acte de naissance de leurs parents et grands-parents impossibles à obtenir dans leur pays d'origine, et, bien que maîtrisant parfaitement notre langue, de se soumettre à des tests de français sur du matériel informatique complètement inadapté à l'âge avancé de ces combattants.

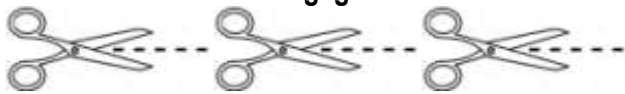
En janvier 2023, la France accepte de payer les pensions de minimum vieillesse aux derniers tirailleurs, environ une quarantaine tous âgés de plus de 90 ans, décidant de vivre à temps complet dans leur pays d'origine.

Le Film d'Omar Sy est une piqûre de rappel à ceux ici qui voient les migrants subsahariens comme des envahisseurs alors que leurs grands-parents et parents se sont battus de gré ou de force, certains morts pour la liberté et la prospérité de cette partie du monde.



© DR photo extraite du documentaire Chemin des dames : Constellation de la douleur (FR3 hauts de France)

Plus que jamais, retraités et actifs doivent être unis dans l'action dans un lien intergénérationnel, c'est tout le sens de l'engagement à L'UDR FO.



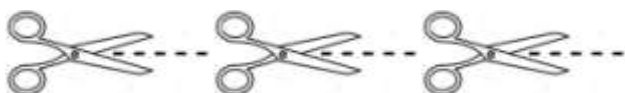
BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Nom :
Prénom :
Adresse complète :

Téléphone :
Courriel :

J'adhère à l'UDR-FO 16

Fait à _____, le _____
Signature



Bulletin à envoyer avec votre chèque
à l'ordre de l'UDR-FO 16
à l'Union Départementale CGT-FO 16
Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême

Tous les syndiqués FO à jour de leurs cotisations bénéficient de la qualité d'adhérent de l'AFOC, association d'information et de protection du consommateur.

66% de la cotisation globale annuelle est déductible des revenus. Le paiement des cotisations peut se faire par espèces, chèque ou virement.

Être retraité, pensionné et toujours syndicaliste !

Comment adhérer ?

Si vous adhérez via votre syndicat de base, c'est lui qui déterminera le montant de votre cotisation qui comprendra **au moins une carte confédérale (6,25€) et la vignette UCR-FO qui s'élève pour 2023 à 14,70€.**

Si vous êtes « isolé », **vous réglez directement 31€ À l'UDR-FO de Charente** en indiquant vos : nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

**Retraité.e un jour...
Syndiqué.e toujours !**



Union Départementale CGT-FO 16

**Maison des syndicats
10, rue de Chicoutimi
16000 Angoulême**

**Téléphone:
05.45.37.52.30**

courriel: udfo16@force-ouvriere.fr

AGENDA



**Vendredi 14 avril
à 10 h à l'Union
locale
de Cognac conseil
d'administration**

**Vendredi 12 mai 2023
à 10 h à l'UD,
Assemblée Générale**